

CC. Interpellation de A. VANDEN BOSCH, Conseiller communal, relative au marché annuel 2017.

GR. Interpellatie van A. VANDEN BOSCH, gemeenteraadslid, omtrent het jaarmarkt 2017.

A. VANDEN BOSCH donne lecture du texte suivant :

A. VANDEN BOSCH geeft lezing van de volgende tekst :

"A la suite de l'article paru dans le Vlan du 30.08.17 et au constat de la diminution de fréquentation de notre Marché annuel tant par les marchands ambulants que par la population, on peut se poser quelques questions.

- Dispose-t-on de statistiques sur la fréquentation du public et sur le nombre de marchands ambulants?
- Comment le Collège analyse-t-il cette chute de fréquentation d'année en année?
- Est-ce que cette diminution de fréquentation est liée au fait que l'organisation des placements n'est plus prise en charge par les Services communaux mais par une société privée?
- Estimez-vous que le placeur a fait son travail correctement?
- Les commerçants des rues impactées par le marché doivent-ils aussi payer une redevance?
- Combien de commerçants ont-ils réservé un espace devant leur magasin sans l'utiliser?
- Comment éviter cela?
- Les prix des emplacements ont-ils évolué ces dernières années?
- Quelles mesures le Collège peut-il prendre pour redresser la situation?

Je vous remercie pour votre réponse".

Monsieur le Bourgmestre-Président donne lecture du texte suivant :

De heer burgemeester-voorzitter geeft lezing van de volgende tekst :

"Madame la Conseillère, je vous remercie pour l'intérêt que vous portez à notre marché annuel, et je vous prie de prendre note des éléments suivants :

1. Un groupe de projet au sein de notre administration s'attelle chaque année à imaginer des solutions afin de redynamiser et de repenser le marché annuel. En matière de placement des ambulants, lors des réunions d'évaluation, des griefs ont été formulés à l'encontre de la prestation du placeur "Charve". Effectivement, malgré plusieurs réunions de préparation de l'édition 2016, et un courrier de mise en demeure de la part de notre administration, la prestation de la société a été décevante. Le Collège a donc décidé d'envoyer une lettre de rupture du contrat, venant à échéance à la fin de l'année 2017. Nous étions donc encore liés au placeur "Charve" pour l'édition de cette année. Pour cette dernière prestation, "Charve" s'est vu mis en demeure de rencontrer l'objectif de notre administration en

matière de placement qui était en priorité de proposer des ambulants de qualité pour remplir un périmètre assigné. Je tiens à ce propos à vous rappeler que, contrairement à ce qui est renseigné au sein de l'article du "Vlan", l'administration a toujours fait appel à une société privée pour le placement des marchands. Un des désavantages de cette formule est effectivement que de nombreux marchands se présentent le matin même, ce qui empêche l'administration d'être proactive, en contrôlant le nombre de marchands et la marchandise proposée. Le contrat arrivé à échéance, le groupe de travail devra se pencher sur une autre formule lors de la préparation de l'édition 2018.

- 2. Ensuite, un travail a été fait, en collaboration avec le service de l'Économie et l'association de commerçants de la rue Wayez, pour inciter les commerçants locaux à présenter une marchandise de qualité et à les conscientiser sur le fait que leur participation au marché annuel peut constituer pour eux l'événement phare de l'année, au même titre que leur braderie locale. Pour rappel, les commerçants peuvent réserver gratuitement un emplacement devant leur commerce à la condition d'y exposer les marchandises vendues habituellement à l'intérieur du magasin. Les commerçants se sont vus également rappeler qu'il est interdit de réserver des emplacements qui ne seront pas utilisés, et qui provoquent des « trous » dans la succession d'échoppes. Malheureusement, et malgré la sensibilisation, il est à déplorer que pas mal de commerçants ont réservé un emplacement sans l'occuper. Il s'agirait essentiellement de commerçants non membres de l'association de commerçants.*
- 3. Parlons chiffres à présent. Veuillez noter que selon les relevés qui nous ont été communiqués par "Charve", 191 ambulants ont réservé un emplacement pour l'édition 2017. On doit y ajouter un nombre approximatif de 10% de marchands qui se sont inscrits le matin même. "Charve" prélève un droit d'inscription de 41 EUR, ainsi que la taxe sur l'occupation de la voie publique, qui est rétrocédée à la commune, et qui s'élève à 7,86 EUR le mètre courant (TVA incluse). Au niveau du nombre de visiteurs, nous n'avons jamais disposé d'une l'évaluation de ce nombre.*
- 4. Une des constatations du debriefing de l'année 2016 était que la Place de la Résistance devait être beaucoup plus et mieux exploitée. C'est pourquoi, pour l'édition 2017, un festival des Arts de la rue a été imaginé, conjointement par le centre culturel "Escale du Nord" et le service de la Culture néerlandophone. Il est*

clair que ces animations ont eu beaucoup de succès et que cette initiative fut une réussite. Un village artisanal a été également installé à la rue du Village.

- 5. Une attention particulière a été accordée aux animations sur le podium de la Place de la Vaillance : à partir de midi et jusqu'au soir, des concerts se sont succédé pour terminer par un concert d'une artiste de renommée internationale.*
- 6. La communication de l'événement a été correctement assurée : affiches, articles dans le journal communal, spots de publicité sur Vivacité, bannières sur des trams de la STIB, etc.*

En conclusion, il nous a semblé, en ce qui concerne l'édition 2017, que l'ambiance était bonne et que la population a particulièrement apprécié les animations offertes.

Néanmoins, nous devons tirer plusieurs enseignements des dernières éditions du marché annuel :

- la nécessité de lancer un nouveau marché pour s'assurer des services d'un placeur privé ou privilégier d'autres formules pour l'édition 2018 en matière de marchands ambulants ;*
- l'importance de l'attrait des animations aux yeux des citoyens et la nécessité d'en prévoir encore plus, au détriment peut-être de concepts plus classiques comme la foire au bétail ou les marchands ambulants.*
- la nécessité pour le groupe de travail au cours des prochaines années d'analyser les changements sociétaux qui devront faire évoluer le concept pour le faire « coller » aux envies des citoyens anderlechtois. Effectivement, leurs habitudes se modifient. Peuvent-ils encore se permettre un jour de congé durant la semaine ? Ne préfèrent-ils pas voir les ambulants rester plus tard en soirée ?*

Je peux vous assurer que le marché annuel n'est pas mort du tout, comme le prétend un article tendancieux d'un journal toutes-boîtes, sur fond de divergences personnelles de l'auteur, et de conflits entre placeur et associations.

Nous le réinventerons encore d'année en année pour le plus grand plaisir de nos citoyens.

Merci pour votre attention".

H. DE DEKEN feliciteert het college voor de mooie en gezellige jaarmarkt 2017, een sfeervolle editie met een groot aantal animaties en concerten de hele dag lang.